

MAIRIE de
ROSIÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU

LUNDI 08 AVRIL 2024 A 20 H 00

▪ Date de convocation :	26 mars 2024	▪ Nombre de conseillers municipaux :	27
▪ Date d'affichage :	26 mars 2024	▪ Nombre de conseillers en exercice :	27
		▪ Nombre de conseillers présents :	21
		▪ Nombre de conseillers votants :	25

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins douze jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Arnaud RAYMOND, Maire en exercice.

Etaient Présents :

M. Arnaud RAYMOND, *Maire*,

M. Michel OUDIN, Mme Françoise POINSENOT, M. Patrick MELCHERS, M. Bruno MAYEUR,
M. Raphaël GELARD,
Adjoints au Maire,

M. Chris MANIERI BIGORGNE,
Conseiller Municipal Délégué,

Mme Annie BRANGBOUR, Mme Marlène GAURIER, M. Daniel GAC, Mme Béatrice HENRY,
M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Franck FEDER, M. Jérôme LO-HOI-NING,
Mme Caroline HECKLY, Mme Natacha VAIRELLES, M. Ioan Cristian NACU,
Mme Cécile RIGAUD, Mme Annie PERINET, M. Bernard PIGAL.
Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU	mandataire	M. Michel OUDIN
M. Jean-Christophe TOUPET	mandataire	M. Ioan Cristian NACU
Mme Valérie RUINET	mandataire	Mme Béatrice HENRY
Mme Laure CLERGET	mandataire	M. Chris MANIERI BIGORGNE

Etaient absents :

M. Johan PILLOUD, Mme Stéphanie JONIAUX.

Secrétaire de séance :

M. Chris MANIERI-BIGORGNE a été désigné comme Secrétaire de séance.

Mme Laure CLERGET a quitté la séance à 20 heures 30 et a donné pouvoir à M Chris MANIERI-BIGORGNE.

**BUDGET ANNEXE ESPACE MEDICAL DU CHENE
DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
DELIBERATION COMPLEMENTAIRE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

Je vous rappelle que par délibération en date du 30 janvier 2023 l'assemblée a délibéré sur les durées d'amortissement du budget annexe de l'espace médical du chêne.

Il convient aujourd'hui de compléter cette délibération en y intégrant une catégorie de bien non prévu initialement.

Comme indiqué dans la délibération susvisée, je vous rappelle :

- ✓ La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire mais avec l'application du prorata temporis comme nous l'impose la nomenclature M57
- ✓ Les biens de faible valeur (inférieur à 1 000€) sont amortis sur une durée d'un an et sont sortis de l'actif dès qu'il a été procédé à leur amortissement

Je vous propose de :

- **RAPPELER** les durées d'amortissement pour chacune des catégories de biens telle que présentée dans le tableau ci-dessous,
- **FIXER** la durée d'amortissement à 15 ans pour les biens imputés à l'article 21352,

DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

IMPUTATION	LIBELLE	DESCRIPTIF	DUREE D'AMORTISSEMENT
		Biens de faible valeur (< 1 000 €)	1 an
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2121	Plantations	Plantations	15 ans
21321	Immeubles de rapport	Immeubles productifs de revenus	40 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions – Bâtiments publics	Installations générales, aménagements et équipements de cuisine. Installations techniques et téléphoniques	15 ans
21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions – Bâtiments privés		15 ans
2138	Autres constructions	Diagnostic amiante et démolition des bâtiments	15 ans
215738	Autre matériel et outillage de voirie		10 ans
2158	Installations, matériel et outillage technique	Mobilier urbain tel que corbeilles, bancs	5 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Mobilier à usage de bureau tel que tables, chaises, armoires, caissons..	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Matériel classiques	8 ans

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

Pour extrait conforme, le 09 avril 2024

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Arnaud RAYMOND.

